



**Roulons En Ville à Vélo**  
1 rue Michel Servet  
26000 VALENCE  
Tél. 06 04 13 18 23  
revv@laposte.net  
<http://revv-valence.org>



**Octobre 2011**  
Tirage à 700 exemplaires

# REVV...eries

DESTINATAIRE



DESTINATAIRE



**La passerelle sur la Drôme**



## Valence : vive la zone 30 et les tourne-à-droite!

Vous l'aviez sans doute remarqué, il y a eu du changement dans le centre de Valence : la ville a mis en place une zone 30 autour du vieux centre piétonnier et une zone d'expérimentation des tourne-à-droite (TAD) dans le secteur du Polygone, donnant la possibilité aux cyclistes de tourner à droite au feu rouge.

La zone 30 est déjà matérialisée par des panneaux et un marquage au sol. Par la suite, la ville effectuera des travaux de voirie pour rendre la zone 30 plus visible, après une phase expérimentale qui durera jusqu'à la fin de l'année 2011. Le but affiché est de créer d'autres zones 30 dans les quartiers où la vitesse pratiquée est déjà proche de 30 km/h.

Conformément à la réglementation, les sens interdits deviennent des doubles sens cyclables (DSC) à part quelques exceptions jugées trop dangereuses par la ville.

Par ailleurs, la zone autour du Polygone a vu fleurir cet été des panneaux positionnés juste au-dessous de certains feux, en forme de triangle rouge avec un vélo jaune à l'intérieur. Ces panneaux autorisent les cyclistes tournant à droite à passer au rouge, à condition de céder le passage aux véhicules et aux piétons. Après une phase d'observation qui durera jusqu'à la fin de l'année, si l'expérience est concluante, la ville envisage de mettre en place ces TAD partout où les conditions sont réunies pour assurer la sécurité des usagers.

## Valence : vive la zone 30 et les tourne-à-droite!

Valence est une des premières villes à mettre en place ces TAD en France, moins d'un an après la signature du décret.

**REVV ne peut que saluer et soutenir ces avancées.**

Elles répondent à ses demandes, elles amélioreront la cohabitation des différents usagers, encourageront le développement du vélo et bénéficieront aux riverains en terme de qualité de vie. Cette démarche s'inscrit dans une tendance de fond qui aboutira à la généralisation des villes dans lesquelles la vitesse sera limitée à 30 km/h avec quelques axes pé-

nétrants ou traversants encore autorisés à 50 km/h.

L'écoute et le volontarisme des élus ainsi que des techniciens de Valence, que nous rencontrons régulièrement, aura, indéniablement, contribué à ces avancées.

**REVV attend que ces initiatives se poursuivent à Valence et que les autres communes de l'agglomération s'en inspirent.**

## La zone 30 et les double sens cyclables



Entrée de la zone 30, avenue Gambetta



Entrée de la zone 30, rue Denis Papin



Basse ville : un contre-sens bien utile rue Ambroise Paré



Près de la maison du vélo, un simple logo pour ce contre-sens

### Les zones 30

Les rues de nos villes ne sont pas des routes. Elles assurent des fonctions d'échange et de convivialité en permettant l'accès aux commerces, services, établissements scolaires etc.. et la cohabitation des différents usagers. Les zones 30 assureront ces différentes fonctions avec une sécurité accrue. Dans un choc à 50 km/h, le piéton est tué à coup sûr alors qu'il a de fortes chances de s'en sortir à moins de 30 km/h. La vitesse moyenne d'un véhicule en ville qui est, actuellement, au mieux de l'ordre de 20 km/h, n'est que très peu affectée par la création des zones 30.

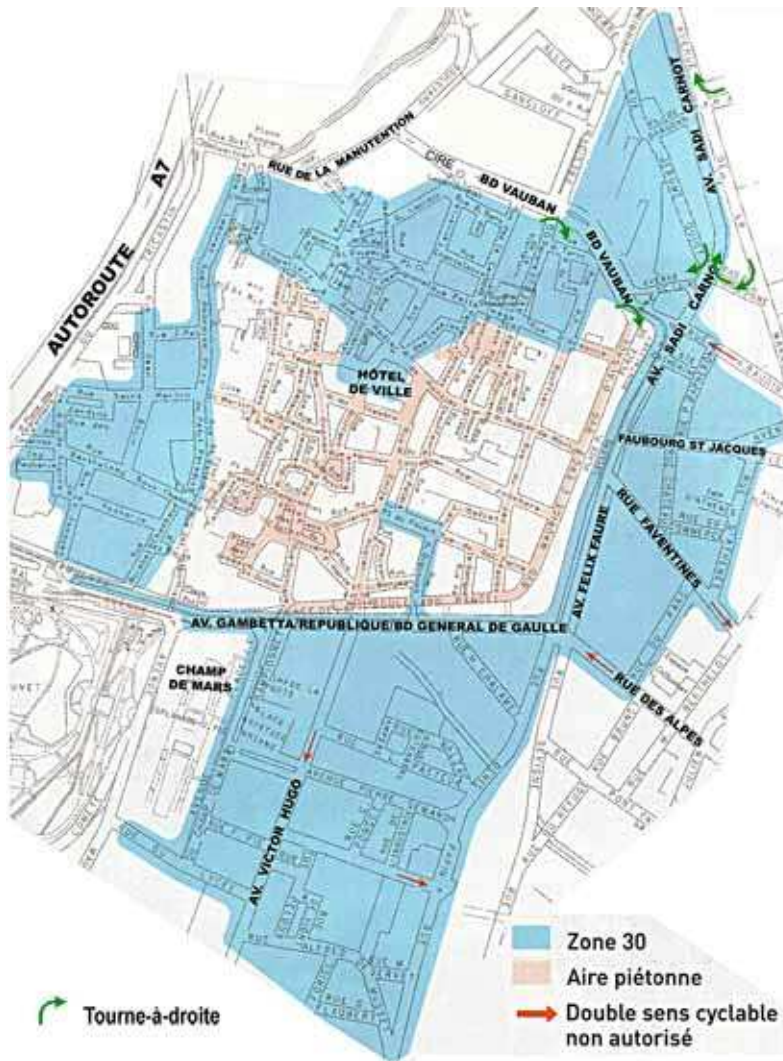
Dans les villes 30, c'est la limitation à 30 km/h qui devient la règle, la vitesse de certaines artères dédiées aux échanges inter quartiers restant limitée à 50 km/h.

### Double sens cyclables (DSC)

Sens uniques pour les voitures autorisés à contre sens pour les vélos. Ils sont matérialisés a minima par un petit écriteau "sauf cycles" au dessous du panneau sens interdit. Ils sont très sûrs car les véhicules ne peuvent pas ne pas voir un cycliste arrivant en face. Ils facilitent grandement la circulation des vélos en ville, leur évitant des détours laborieux . Un aménagement qui va à l'encontre de l'adaptation exclusive de la ville à la voiture.

La généralisation des DSC en zone 30 a été décidée par un décret du 30 juillet 2008. C'est le résultat du projet « code de la rue » impliquant le gouvernement et les associations d'usagers, dans le but d'adapter le code de la route à la circulation en ville, sur le modèle de ce qui s'est fait en Belgique.





**Le centre ancien de Valence est désormais ceinturé par une importante zone 30.**

**Dans ce périmètre, les cyclistes peuvent, à quelques exceptions près, circuler dans les deux sens, même lorsque la rue est à sens unique.**

Le plan fait apparaître les contre-sens non autorisés : l'avenue Victor Hugo, entre la rue Pasteur et la rue Pierre Sénard, l'extrémité de la rue Chevandier, de la rue des Alpes, des rues Faventines et Baudin. Dans ces cinq cas, les cyclistes auraient débouché sur un feu tricolore inadapté. Les contre-sens cyclables sont matérialisés par une bande cyclable dans les rues de largeur suffisante et un simple logo dans les rues trop étroites.

**Dans certaines de ces rues, le croisement avec une voiture peut être difficile.**

**Si vous n'êtes pas rassuré, prenez un autre itinéraire.**

**Emprunter un double sens cyclable est un droit nouveau pour le cycliste, ce n'est en aucun cas une obligation!**

La ville de Valence a mis en place, à titre expérimental, des tourne-à-droite aux feux rouges dans le quartier du Polygone.

## Les tourne-à-droite au feu rouge

Les « tourne-à-droite » vélo au feu rouge (TAD) :

Dans certains carrefours signalés par un nouveau panneau, le maire peut donner aux cyclistes l'autorisation de franchir le feu rouge à condition de tourner à droite. Les cyclistes doivent cependant laisser la priorité aux véhicules qui ont le feu vert et aux piétons qui traversent la chaussée. Le nouveau panneau, triangle rouge avec un vélo jaune et une flèche, est positionné juste au dessous des feux. Cette disposition peut s'appliquer aussi aux carrefours en T, autorisant les cyclistes à aller tout droit lorsqu'il n'y a pas de possibilité de tourner à droite.

Les TAD facilitent les déplacements à vélo, en évitant aux cyclistes d'être bloqués dans les embouteillages dont ils ne sont pas responsables. Ainsi en rendant les déplacements à vélo encore plus rapides les TAD encouragent les gens à délaissier leur voiture au profit du vélo.

Cette possibilité est offerte aux maires par le décret du 12 novembre 2010 qui fait suite à des expériences concluantes menées à Bordeaux et Strasbourg. Ce décret est aussi le fruit du projet « code de la rue ».

Nicolas



## Jeu-test « les courses à vélo »

**Samedi 17 septembre, à 16h, 10 candidats se sont lancés dans les rues de Valence pour faire leurs courses à vélo.**

A 16h moins 2 minutes, l'équipe organisatrice de REVV, leur avait remis une liste de courses surprise qu'ils devaient effectuer le plus rapidement possible. Les candidats chevauchaient tous des libélos équipés d'un panier et de jolies sacoches "je fais mes courses à vélo". Le vainqueur (Danielle) n'a mis que 50 minutes pour acheter les 11 produits de la liste dans plusieurs magasins (le règlement imposait un minimum de 7 magasins différents). L'orage et la pluie n'ont pas découragé les candidats, qui sont arrivés avec tous leurs

Liste des courses si vous voulez vous entraîner :

1 carte postale  
 1 rouleau de Scotch (adhésif transparent)  
 1 baguette de pain chez un boulanger  
 1 kg de pommes de terre chez un primeur  
 5 fruits frais de la Drôme chez un primeur  
 1 paquet de café, de thé ou d'infusion du commerce équitable  
 1 poisson frais chez un poissonnier  
 125 grammes de beurre doux  
 1 litre de lait bio  
 2 rouleaux d'essuie-tout  
 1 fleur

En moyenne 18 € pour des produits de qualité.



articles, un peu humides mais souriants, en moins d'une heure.

Les commerçants visités ont tous très bien accueilli ce jeu qui montre le côté pratique, économique et rapide du vélo pour faire ses courses en ville.

On déplore le manque de candidats masculins sans doute dû à un manque d'entraînement.

Bravo à Bastien et Michel pour avoir osé relever le défi !

Pascale



## Le Coursier Vélotinois : service de messagerie à vélo.

Un nouveau service fait son apparition à Valence et ses environs. Un coursier vous propose d'acheminer vos plis et petits colis. Rien d'original. La nouveauté réside dans le moyen de transport utilisé, toutes les courses sont effectuées à vélo.

La volonté de lier travail, sport et respect de l'environnement a donné naissance à l'idée de créer une autoentreprise de coursiers à vélo.

Les cyclomessagers de New-York sont les plus connus. C'est pourtant une activité qui se développe en France depuis 2000.

D'abord à Paris, puis dans de nombreuses villes, Lyon, Nantes, Marseille, Grenoble, Annecy, Bordeaux, Toulouse, Lille, La Rochelle, Montauban, Dijon...

Les raisons du vélo ? Lutter contre l'encombrement des rues et les émissions de gaz à effet de serre. D'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide que la voiture en milieu urbain, avec zéro



polluant émis !

Avec son sac à dos étanche sur le dos (pouvant contenir des colis jusqu'à 10 kgs), Cédric Delaire, un ancien sportif de haut niveau, roule pour livrer documents urgents, médicaments, cadeaux d'entreprises, chocolats, clés USB... Le tout dans des délais très courts, la course en Super Express assure la livraison dans l'heure suivant la demande par téléphone.

Le secteur couvert par le Coursier Vélotinois (Valence, Bourg-Lès-Valence,

Saint Marcel-Lès-Valence, Malissard, Portes-Lès-Valence, Guilhaud-Granges et Saint Péray) est découpé en zones d'enlèvements et de livraisons. Les tarifs dépendent de ces zones et du délai exigé.

Particuliers, professionnels, rendez vous sur le site [www.lecoursiervelotinois.com](http://www.lecoursiervelotinois.com) ou appelez Cédric Delaire au 06 03 04 35 62 pour en savoir plus.

Pascale



# Stand de REVV à Portes-lès-Valence

Nous étions deux REVVeurs, André Piquet, adhérent résidant à Portes, et moi-même. Quelques stands centrés sur la mobilité, CTAV, REVV, Police et l'ADIL, la FRAPNA. Nous avons eu quelques contacts intéressants. REVV, la maison du vélo et nos activités étaient peu connus. L'apprentissage du vélo attire ceux qui veulent mais ont peur de s'y remettre. On devrait voir venir quelques Portois.

Les contacts avec les élus, M. Trapier et M. Rinaldi, ont été aussi très positifs. Ils se souviennent de notre intervention d'il y a 2 ans lorsqu'ils nous avaient demandé ce qu'il fallait faire pour développer le vélo.

Nous leur avons recommandé, photos à l'appui, de rendre utilisable ce qui existait.

J'ai pu constater que certains aménagements avaient été réalisés dans ce sens d'abord avec de la peinture. Ils pensent aux aménagements plus lourds (abaissement de bordures...) en fonction des opportunités.

Nous avons également parlé des barrières du chemin de la Chaffine qui esquivent les vélos.

Albert



Cette bicyclette heurte la chicane en trois endroits simultanément : le grand plateau, la pédale et la sacoche. REVV souhaite la suppression de ces chicanes, à Portes, à Rovaltain et sur la passerelle Marc Séguin à Tain l'Hermitage.

## Opération de marquage chez Thales



**Mardi 20 septembre, REVV était présent sur le site de l'entreprise Thales à Valence pour marquer les vélos des salariés.**

Le marquage était offert par le comité d'établissement, qui organisait, ce jour là, une opération



de promotion du vélo, avec une distribution aux salariés de gilets à haute visibilité ainsi que de dépliants vantant les avantages du vélos en terme de bien-être et de santé (document édité par la FUB, fédération des usagers de la bicyclette). Les bénévoles de REVV ont marqué 32 vélos, soit plus de la moitié des vélos présents ce jour là.

Pendant ce temps, la direction de Thales proposait à ses salariés des essais de vélos à assistance électrique prêtés par Carbonne Zéro, une promotion des libélos et des offres d'abonnement CTAV gratuites.

Ces opérations s'inscrivaient dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui a lieu, cette année, du vendredi 16 septembre au jeudi 22 septembre.

## Bandes cyclables et portières

Le vélo en ville est un mode de déplacement sûr à condition de rester vigilant et de connaître les bons réflexes et, notamment, celui de prendre sa place sur la voie. Ainsi, afin d'éviter de se faire surprendre par l'ouverture intempestive des portières, la meilleure parade est de garder, en toutes occasions, ses distances vis-à-vis des voitures garées, quitte à rouler au bord des bandes cyclables, voire à l'extérieur lorsqu'elles sont trop étroites. Mais si un cycliste averti peut adopter les bons réflexes, qu'en est-il du novice, qui va plutôt chercher à rouler à droite pour garder ses distances vis-à-vis des véhicules qui le doublent ? Si l'on veut amener un plus grand nombre de personnes à délaisser la voiture pour le vélo, il faut proposer des aménagements sûrs où on se sent en sécurité. Mais il ne faut pas que ces aménagements deviennent des pièges. En l'occurrence, les bandes cyclables doivent impérativement délimiter à droite une zone de sécurité à côté des portières, en invitant les usagers à ne pas emprunter cet espace.

Dans le cas d'un sens interdit, même avec double sens cyclable, la meilleure solution consiste à déplacer le stationnement du côté gauche; c'est le passager, assez rarement pré-



sent, qui ouvre la portière, il voit plus facilement le cycliste arriver en face à contre-sens et en cas de choc la portière se refermera, occasionnant beaucoup moins de dégâts.

Nous ne pouvons qu'encourager nos techniciens à adopter ces principes. Quant à supprimer des places de stationnement, c'est une autre histoire..mais on peut toujours revver !

Nicolas



## Le Streetstepper, va t-il détrôner le vélo?

Ceci n'est pas un vélo! Il a deux roues et deux pédales, mais pas de selle pour s'asseoir. Le mouvement des deux pédales est indépendant. Chacun choisit son mode de pédalage, mouvements lents de grande amplitude ou mouvements courts et saccadés. Ce sont des mouvements naturels plus proches de la marche ou du footing, mais moins traumatisants pour les articulations et le dos. Alors, le Streetstepper est sans doute un bon outil de remise en forme, de thérapie ou d'entraînement. C'est ce qu'a pu vérifier Jean-Paul Magnan, notre spécialiste du vélo couché. Un

exemplaire est disponible chez Carbone Zéro; vous pouvez l'essayer ou même le louer une heure.

Michel



### Projet urbain de Valence

La ville de Valence présente son Projet Urbain dans le pavillon Latour-Maubourg, avenue de Romans. En consultant les documents, on observe que la prise en compte des modes de déplacement doux et du vélo n'apparaît pas clairement.

#### Quartier Hugo Provence

Les liaisons piétons vélos entre Casino, l'avenue Victor Hugo et le quartier de Valensolles ne sont pas visibles.

#### Eco-quartier de L'Épervière

On aimerait voir comment ce quartier sera accessible à pied et à vélo du centre ville et des autres quartiers de Valence.

#### Restructuration du centre commercial de Valence 2

Les liaisons de circulation douce piétons vélos entre Valence la Chamberlière, le Plan, Fontbarlettes et Alixan, d'une part, et Valence avenue de Romans, St Marcel et Rovaltain, d'autre part, ne sont pas mentionnées. Ces deux itinéraires sont essentiels pour les déplacements doux de l'agglomération

#### Réhabilitation de Valence le Haut

Pas de liaisons piétons vélos entre le Plan et Fontbarlettes.

#### Boulevards Kennedy, Churchill et Roosevelt

Rien sur les circulations douces.

#### Soutien de la ville aux programmes de construction de logements collectifs

On peut s'étonner de ce soutien sans connaître les contreparties. Le programme rue Alphonse Daudet n'a pas de garage à vélos satisfaisant et n'intègre pas une traversée piétons vélos publique entre la rue A. Daudet et l'avenue Victor Hugo; rien pour faciliter la vie quotidienne des résidents.

#### Extension du parc d'activités de Lautagne

Elle est prévue mais les accès piétons et vélos ne sont pas mentionnés.

Albert

**La première des actions, c'est l'adhésion !**

**Vous ne savez pas si vous êtes à jour :**

**vérifiez sur l'étiquette-adresse de votre Revverie, vous y trouverez votre dernière année d'adhésion (l'adhésion REVV fonctionne par année civile).**

### Aménagements cyclables : Faites connaître les problèmes à REVV

Si aujourd'hui les villes font des efforts pour les vélos, plus ou moins équivalents, il reste un lourd passif à éponger sur le terrain, qui prendra des années. En tant que cyclistes au quotidien, vous connaissez certainement quelques aménagements cyclables défectueux voire manquants, incompatibles avec des déplacements apaisés. Il faut nous en faire part afin que nous puissions les soumettre aux services techniques. Pour cela, envoyez à l'adresse [revv@laposte.net](mailto:revv@laposte.net) une photo avec un plan, quelques explications et vos coordonnées. Si les problèmes sont simples à résoudre, nous pouvons espérer qu'ils le seront rapidement.

### Maison du vélo 1 rue Michel Servet à Valence.

Permanences les lundi et jeudi après-midi ainsi que tous les 1<sup>ers</sup> samedi du mois de 15 h à 18 h.

#### REVV et ses bénévoles vous proposent :

Marquage Bicycode contre le vol des vélos

Bourse aux vélos permanente

Atelier vélo : outillage et conseils

Vélo - école

Plans de déplacements et itinéraires

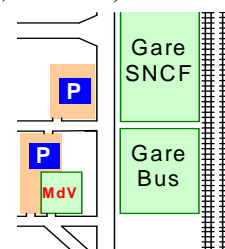
Conseils contre le vol (tests antivols)

Récupération de vieux vélos et recyclage

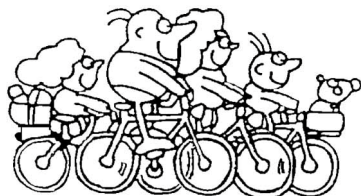
Contrôles techniques

Équipements de sécurité (gilets, brassards)

Documentation sur le vélo







## Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence)

Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire.

Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous.

Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 06 04 13 18 23.

**Dimanche 16 octobre à 9 h 30**

**Samedi 5 novembre à 14 h**

**Samedi 3 décembre à 14 h**

**Samedi 28 janvier à 14 h**

**Dimanche 18 mars à 10 h**

**Dimanche 29 avril à 9 h 30**

**Dimanche 13 mai à 9 h 30**

balade à Toulaud et Charmes par les crêtes (pique-nique)

visite guidée avec VVAH, Eglise St Pierre, Cartoucherie, Le Valentin

aménagements cyclables dans le grand Valence

barrage de Bourg-lès-Valence, accès par la Via-Rhône

les Combeaux et visite de Jardin' en Vie

Soyons, visite des grottes et du musée (5 euros et pique-nique)

Printegarde via la rive gauche de la Drôme pour inaugurer la nouvelle

passerelle de Via-Rhône sur la Drôme (pique-nique)



**Vélocité, la revue du cycliste urbain.** Abonnez-vous à la revue Vélocité : vous y trouverez toute l'actualité sur le vélo urbain et son développement, sur les enjeux, les politiques engagées, les aménagements cyclables et sur l'évolution de la législation, tout cela vu du côté des usagers, avec des conseils pratiques et indispensables.

### Bulletin d'abonnement Vélocité

#### ▶▶ Abonnement individuels et associations :

1 an • 16 euros (5 numéros) -  2 ans • 32 euros (10 numéros)

#### ▶▶ Abonnement administrations, collectivités et entreprises :

1 an • 30 euros (5 numéros) -  2 ans • 60 euros (10 numéros)

N° d'abonné(e) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

M@il : ..... Tél : .....

(facultatif) Profession : ..... Année de naissance : .....

Ci-joint un chèque de ..... euros à l'ordre de FUB - à renvoyer à :

FUB - Service abonnements - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

### Bulletin d'adhésion 2012 à REVV

**Adhérent**

Nom :

Rue :

Téléphone :

Année de naissance :

Prénom :

Portable :

**Conjoint**

Nom :

Code postal :

Courriel :

Année de naissance :

Prénom :

Ville :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

#### Cotisation

Individuelle à 10 €

Familiale à 15 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens .....€

Veuillez trouver ci-joint mon règlement de ..... euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez-le une fois complété (avec votre chèque) à :

Michel Bellenger - REVV  
56 allée Le Corbusier  
26 000 VALENCE

#### Activités de REVV

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :

Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)

Autres suggestions : ....



# De La Voulte au Pouzin



Vue du Rhône au départ du pont de La Voulte



La Via-Rhône et le contre-canal au nord de la passerelle



La passerelle vue depuis les berges près du confluent



**La Voulte-Le Pouzin** est le dernier tronçon de la Via Rhôna réalisé en Drôme. Il faudra patienter encore deux ans pour que la continuité de l'itinéraire soit réalisée, les dernières sections étant situées dans le département de l'Ardèche. En attendant, on peut gagner La Voulte par la rive gauche du Rhône en empruntant le S28 de la Drôme à vélo (D215).

A l'entrée des Petits Robins, prendre à droite pour rejoindre les berges du Rhône par une belle petite route, un avant goût de voie verte!

Michel

## Ailleurs sur Via Rhôna et le long de l'Isère

Après Saint Rambert-Saint Vallier ouvert l'année dernière, la section entre Tain l'Hermitage et Valence est terminée y compris les rampes d'accès au pont de la Roche de Glun. A Valence, l'estacade entre l'autoroute et le Rhône au sud du parc Jouvot n'est pas encore ouverte, en raison de malfaçons qui devraient être réparées prochainement. Entre Ancône et Châteauneuf-du-Rhône, une très belle section est aussi terminée. Reste à assurer la continuité entre ces aménagements et les ouvrages prévus en Ardèche, dont on peut souhaiter qu'ils seront d'aussi bonne qualité que ceux réalisés en Drôme. En attendant, nous proposons des liaisons entre les différents tronçons sur le site de REVV. Le département de la Drôme pourrait en baliser quelques-uns dans la

Drôme à Vélo. Sur l'ensemble de l'itinéraire, Territoire Rhône vient de mettre en place une cartographie qui permet de trouver rapidement des informations sur tous les tronçons réalisés ([www.eptb-rhone.fr](http://www.eptb-rhone.fr)). Territoire-Rhône propose des réunions techniques pour aider les aménageurs. Ces conseils, résumés dans les fiches techniques, mériteraient d'être suivis pour éviter les erreurs, trop fréquentes. L'enquête publique de la véloroute de la Vallée de l'Isère s'est achevée le 30 septembre. REVV soutient ce projet qui se raccordera à Via Rhôna près de la passerelle de l'Isère et reliera Châteauneuf-sur-Isère, Bourg de Péage, Romans, Eymeux et Saint Nazaire-en-Royans.

Albert